

Quels sont les taux de cotisations sociales à la charge du salarié en 2026 ?

Réponse courte

Les **cotisations sociales salariales** au Luxembourg en 2026 s'élèvent à **12,95%** du salaire brut, réparties entre **assurance maladie** (3,05%), **assurance pension** (8,50%) et **assurance dépendance** (1,40%). Cette dernière s'applique après un abattement de 692,83 € par mois.

Le taux de l'**assurance pension** a augmenté de 0,5 point au 1er janvier 2026, passant de 8% à 8,50% pour le salarié, dans le cadre de la réforme du système de retraite. Les autres taux restent inchangés par rapport à 2025.

L'employeur prend en charge **100%** de l'assurance accident et de la mutualité des employeurs. Les allocations familiales sont financées par l'impôt. Le **Centre commun de la sécurité sociale (CCSS)** collecte l'ensemble des cotisations.

En juillet, une **cotisation annuelle** de 35 € est prélevée au profit de la Chambre des salariés, réduite à 10 € pour les salaires inférieurs à 300 €/mois et à 4 € pour les apprentis.

Définition

Les **cotisations sociales salariales** sont des **prélèvements obligatoires** effectués sur le salaire brut pour financer la **sécurité sociale luxembourgeoise**. Elles couvrent trois branches : l'assurance maladie-maternité, l'assurance pension (vieillesse, invalidité, survie) et l'assurance dépendance.

Ces cotisations sont **automatiquement prélevées** par l'employeur lors de l'établissement de la fiche de paie et reversées mensuellement au **CCSS**. Elles s'appliquent à tous les salariés affiliés au régime général, indépendamment de la nature du contrat (CDI, CDD, temps plein, temps partiel).

Le système luxembourgeois repose sur un **principe contributif** : les cotisations versées aujourd'hui financent les prestations actuelles et ouvrent des droits futurs pour les cotisants.

Questions fréquentes

Comment fonctionne l'abattement pour l'assurance dépendance en 2026 ?

L'assurance dépendance bénéficie d'un abattement mensuel de 675,93 € (25 % du SSM de 2 703,74 €). Le taux de 1,40 % s'applique uniquement sur la partie du salaire brut dépassant cet abattement, sans plafond supérieur. Cet abattement est proratisé pour les temps partiels travaillant moins de 150 heures par mois.

Les salariés frontaliers sont-ils soumis aux mêmes taux de cotisations que les résidents ?

Oui, les travailleurs frontaliers (France, Belgique, Allemagne) sont soumis aux mêmes taux de cotisations sociales que les résidents luxembourgeois conformément aux règlements européens de coordination (Règlement CE n°883/2004). Aucune distinction n'est faite selon la résidence fiscale pour le calcul des cotisations.

Pourquoi le taux de cotisation pension a-t-il augmenté en 2026 ?

Le taux de cotisation pension a augmenté de 0,5 point au 1er janvier 2026 (passant de 8% à 8,50% pour le salarié) dans le cadre de la réforme du système de retraite luxembourgeois. Le taux global passe de 24% à 25,5%, réparti équitablement entre salarié, employeur et État (8,50% chacun).

Quel est le plafond des cotisations salariales en 2026 ?

Les cotisations maladie et pension sont plafonnées à 5 fois le SSM soit 13 518,70 € par mois en 2026. En revanche, l'assurance dépendance n'a pas de plafond supérieur et s'applique sur la totalité du salaire après abattement de 675,93 €.

Quels sont les taux de cotisations sociales à la charge du salarié en 2026 ?

Les cotisations salariales s'élèvent à 12,95 % du salaire brut en 2026 : assurance maladie 3,05 %, assurance pension 8,50 % (hausse de 0,5 point vs 2025) et assurance dépendance 1,40 % après abattement de 675,93 €. L'assurance accident, la mutualité et les allocations familiales sont entièrement à charge de l'employeur.

Conditions d'exercice

L'obligation de cotiser concerne **tous les salariés** liés par un contrat de travail luxembourgeois, dès le premier euro de rémunération (sauf abattement dépendance). Les **résidents** comme les **frontaliers** sont soumis aux mêmes taux.

Affiliation obligatoire au **CCSS** dès l'embauche, avec prélèvement à la source par l'employeur. La base minimale cotisable est le **salaire social minimum** (SSM) non qualifié de 2.771,33 € par mois, proratisé pour les temps partiels.

Le **plafond de cotisation** est fixé à **5 fois le SSM**, soit 13.856,65 €/mois, sauf pour l'assurance dépendance qui s'applique sur la totalité du salaire.

Spécificité	Détail	Base légale
Base minimale	2.771,33 €/mois (SSM)	Code travail L.222-9
Plafond cotisable	13.856,65 €/mois (5x SSM)	CSS Art. 31
Dépendance	Pas de plafond	CSS Art. 375
Temps partiel	Proratisation selon heures	Minimum 150h/mois

Modalités pratiques

Taux salarié 2026 :

Branche	Taux salarié	Base de calcul	Évolution 2026
Assurance maladie-maternité	3,05%	Salaire brut plafonné	Inchangé
Assurance pension	8,50%	Salaire brut plafonné	+0,5 point
Assurance dépendance	1,40%	Salaire brut - 692,83 €	Inchangé
TOTAL SALARIÉ	12,95%	-	+0,5 point

Particularités assurance dépendance :

- **Abattement mensuel** : 692,83 € (25% du SSM)
- **Calcul** : $1,40\% \times (\text{salaire brut} - 692,83 \text{ €})$
- **Pas de plafond** : cotisation sur totalité du salaire
- **Proratisation** si temps partiel < 150 heures/mois

Cotisations non dues par le salarié :

Branche	Part salarié	Part employeur	Financement
Assurance accident	0%	Variable (0,70% base + bonus-malus)	100% employeur
Mutualité employeurs	0%	Variable	100% employeur
Allocations familiales	0%	0%	Financement fiscal

Cotisation annexe :

- **Chambre des salariés (CSL)** : 35 €/an (prélèvement en juillet)
- Réduite à 10 €/an si salaire < 300 €/mois
- Apprentis : 4 €/an

Pratiques et recommandations

Lorsque le paramétrage paie reste figé à l'ancien taux pension de 8 % au lieu des 8,50 % applicables depuis le 1er janvier 2026, un sous-prélèvement de 0,50 % du salaire brut plafonné apparaît à chaque bulletin, soit jusqu'à 69,28 € par mois pour une rémunération au plafond. Le CCSS finit par redresser la différence automatiquement, majorations comprises, et l'employeur en supporte le coût une fois le contrôle passé.

Un mécanisme comparable se produit avec l'abattement dépendance de 692,83 € (1/4 du SSM). Appliqué intégralement à un temps partiel inférieur à 150 heures par mois, alors qu'il devrait être proratisé, il surévalue la base d'abattement et minore d'autant la cotisation dépendance ; là encore, le CCSS rétablit le calcul lors de la vérification.

L'oubli de la cotisation annuelle pour la Chambre des salariés produit ses effets à un autre moment : ce prélèvement de 35 € (ou 10 € pour un salaire inférieur à 300 €, 4 € pour un apprenti), qui doit figurer sur le bulletin de juillet, est régulièrement signalé par la CSL à la suite de réclamations individuelles, avec régularisation rétroactive à la clé.

Enfin, deux situations engendrent des contestations en fin de relation de travail. Faute d'information, le salarié multi-employeurs ignore son droit au remboursement quand le plafond annuel est dépassé, ce qui ressort souvent au moment de la rupture. Et appliquer à un frontalier des taux différents de ceux des résidents, par confusion avec la fiscalité de son pays de résidence, constitue une infraction sociale qui débouche sur un redressement CCSS.

Cadre juridique

Référence	Objet
CSS Article 29	Taux de cotisation assurance maladie
CSS Article 31	Assiette et plafonds cotisables (5× SSM)
CSS Article 34 à 37	Revenus professionnels cotisables maladie
CSS Article 239	Taux assurance pension (8,50% salarié dès 01/2026)
CSS Article 375	Taux assurance dépendance (1,40%)
CSS Article 378	Abattement dépendance (25% SSM = 692,83 €)
Loi 17 décembre 2010	Réforme assurance maladie
Loi réforme pension 2026	Augmentation taux pension à 25,5% (8,5% salarié)
Code travail <u>L.222-9</u>	Salaire social minimum (2.771,33 € indice 992,24)

L'employeur est **légalement responsable** du prélèvement correct des cotisations salariales — le **taux pension** a augmenté de 0,5 point au 1er janvier 2026 dans le cadre de la réforme du système de retraite. Le SSM s'élève à 2 771,33 € depuis l'indexation du 1er juin 2026 (+2,5 %, cote 992,24) ; la prochaine indexation n'est pas encore datée par le STATEC.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.